Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** Bureau des diplômes de l'enseignement technique 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Christine Lafont Tél : 01.49.55.51.56 fax : 01.49.55.40.06	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDPOFE/N2009-2116** **Date: 17 novembre 2009**

Date de mise en application : immédiate
Annule et remplace la note de service **:**
DGER/SPOFE/NS2007 - 27017
Date limite de réponse : 10 décembre 2009
Nombre d'annexes : 3

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Diplôme national du brevet DNB sessions 2010 et 2011

Résumé : Modalités d'application dans les classes de 3ième de l'enseignement agricole de l'arrêté du ministre de l'Education Nationale du 9 juillet 2009 (JO du 25 juillet 2009) modifiant le diplôme national du brevet DNB pour la session 2011 ; mise en place d'une expérimentation durant l'année 2010 relative aux modifications introduites pour 2011.

MOTS-CLÉS : DNB DIPLOME NATIONAL BREVET HISTOIRE ARTS SOCLE COMPETENCES SESSIONS 2010 2011

Destinataires	
Pour exécution : - Directions régionales de l'alimentation et de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Hauts-commissariats de la République des COM - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public - Administration centrale - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - Inspection de l'enseignement agricole

Cette note a pour objet d'informer les équipes pédagogiques présentant des élèves de 3ième de l'enseignement agricole au diplôme national du Brevet des modifications qu'apporte l'arrêté du 9 juillet 2009 du ministre de l'Education nationale relatif au diplôme national du Brevet (DNB). Elle précise aussi les modalités de l'expérimentation sur ces modifications.

Cet arrêté précise les éléments suivants :

1- le DNB conserve les trois séries, générale, technologique et professionnelle. Il n'y a sur ce point pas de modification par rapport aux années antérieures. Les établissements de l'enseignement agricole présenteront leurs élèves aux sessions 2010 et 2011 aux deux séries auxquelles ils ont accès, les séries technologique ou professionnelle.

2- à partir de la session 2011, la délivrance du DNB prendra en compte :

. 21- les langues régionales (mention sur le diplôme : dispositions facultatives),

. 22- l'histoire des arts (obligatoire : voir annexe 2),

. 23- le palier 3 des compétences et connaissances du socle commun (obligatoire : voir annexe 3).

Le maintien des trois séries implique que les enseignements des trois disciplines préparant aux épreuves écrites de Français, Mathématiques et Histoire Géographie soient conduits dans l'esprit de cet examen. Cette disposition est en place depuis 2006 et nécessite d'adapter les programmes actuels de la 3ième de l'enseignement agricole de 2005.

Les nouvelles dispositions que propose l'Education nationale pour 2011, impliquent une nouvelle organisation pour les équipes pédagogiques.

L'année scolaire 2009/2010 sera donc utilisée pour que les établissements expérimentent des méthodes pour mettre en œuvre ces dispositions. Il est proposé que des établissements participent à une expérimentation dès cette année scolaire 2009/2010 pilotée par la DGER et l'inspection de l'enseignement agricole sur l'évaluation du socle et/ou de l'histoire des arts. A la rentrée scolaire 2010, un bilan sera établi de manière à ce que ces premières expériences servent à tous.

Les établissements volontaires doivent se signaler avant le 10 décembre 2009 auprès du bureau des diplômes de l'enseignement technique (BDET)[1] pour les établissements publics et aux fédérations du privé pour les autres établissements.

Les modifications réglementaires prévues dans l'arrêté du 9 juillet 2009 sont précisées en annexe 1, les documents pour l'évaluation du socle et de l'histoire des arts sont joints en annexes 2 et 3.

Le Sous-directeur des politiques
de formation et d'éducation

Jacques ANDRIEU

[1] par messagerie électronique à christine.lafont@educagri.fr
ou par courrier postal DGER POFE BDET 1ter avenue de Lowendal 75700 PARIS SP 07

Annexe 1

Nouvelles dispositions réglementaires relatives au DNB précisées dans l'arrêté du 9 juillet 2009

1- Les langues régionales

Art. 8-1.- Une mention " langue régionale ", suivie de la désignation de la langue concernée, pourra être inscrite sur le diplôme national du brevet. Cette mention est délivrée aux élèves qui auront obtenu, pour la langue régionale concernée, la validation du niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).L'évaluation du niveau A2, tel que défini par l'annexe de l'article D. 312-16 du code de l'éducation, est effectuée par l'enseignant de langue régionale.

Cet article complète l'article 8 (de l'arrêté du 9 juillet 2009)
l'Art. 8. - Les élèves des classes de troisième des sections bilingues français-langue régionale peuvent choisir de composer en français ou en langue régionale lors de l'épreuve d'histoire-géographie-éducation civique du diplôme national du brevet. Ils font connaître leur choix au moment de l'inscription à l'examen. Ils ont la possibilité de choisir l'une des langues régionales prévues par la loi no 51-46 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux et ses textes d'application, faisant l'objet d'un enseignement en section bilingue. Les langues régionales concernées, qui doivent avoir été enseignées tout au long de l'année scolaire à raison d'un horaire hebdomadaire minimum de deux heures, sont les suivantes : basque, breton, catalan, corse, créole, gallo, occitan-langue d'oc, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, langues mélanésiennes et tahitien.

2- L'attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun

Art. 4. - Pour les candidats visés à l'article 3, sont prises en compte pour l'attribution du diplôme national du brevet :

a)La maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, palier 3 ;

b)La note obtenue à l'oral d'histoire des arts ;

c)Les notes obtenues à l'examen du brevet ;

d)Les notes de contrôle continu obtenues en cours de formation ;

e)La note de vie scolaire.

Le diplôme national du brevet est attribué aux candidats ***ayant validé le socle commun de connaissances et de compétences et obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10*** *résultant de la division de la somme des notes obtenues selon les modalités décrites aux b, c, d et e par le total des coefficients attribués à chacune de ces notes. Des mentions sont attribuées conformément à l'*article D. 332-20 du code de l'éducation*.*

3- L'enseignement de l'histoire des arts

Art. 4

… L'oral d'histoire des arts se déroule dans l'établissement en cours d'année scolaire, au moment jugé opportun par l'équipe pédagogique, le cas échéant lors d'une séquence pédagogique dont il constitue un des moments d'enseignement. La note obtenue à l'oral d'histoire des arts est affectée d'un coefficient 2 (pour la session 2011).

Annexe 2

Fichier pdf sur le palier 3 attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun.

Pour valider une compétence intermédiaire précisant chacun des 7 compétences générales (piliers), il n'est pas nécessaire de vérifier tous les items listés ; au minimum la moitié des items doit être validée.

Annexe 3

Extrait du courrier du Directeur général de l'enseignement scolaire du 13 juillet 2009 adressé aux recteurs par le ministre de l'éducation nationale sur l'évaluation de l'histoire de arts pour le DNB.

«*Chaque établissement dispose d'une grande liberté pour construire le ou les projets d'enseignement de l'histoire des arts … La conception de ces projets dépend autant des ressources offertes par le patrimoine artistique local que des projets des professeurs des différentes disciplines spécifiques des établissements. »*

L'évaluation doit permettre de vérifier les connaissances et les capacités acquises par l'élève.

Relativement aux connaissances :
- « *connaissance d'œuvres appartenant aux grands domaines artistiques*
- *les repères historiques géographiques et culturels permettant de situer les œuvres dans le temps et l'espace*
- *des éléments de vocabulaire spécifique aux grands domaines artistiques »*

Relativement aux capacités
- *« situer des œuvres ans le temps et dans l'espace*
- *identifier les éléments constitutifs de l'œuvre d'art (formes, techniques de production, significations, usages, etc.)*
- *discerner entre critères subjectifs et objectifs de l'analyse*
- *effectuer des rapprochements entre des œuvres à partir de critères précis (lieu, genre, forme, thème) »*

« L'évaluation des l'histoire des arts prend appui sur un travail à dimension historique artistique et culturelle défini et organisé par l'équipe enseignante. Toutes les disciplines, mais en premier lieu celle constitutives de la culture humaniste, y contribuent et visent à développer la curiosité et la créativité artistiques de élèves…. Ce travail porte sur la période inscrite au programme d'histoire de troisième. Il doit prendre en compte les ruptures ou les dialogues que les œuvres de cette époque provoquent avec les mouvements artistiques précédents ou contemporains. »

« *L'évaluation organisée dans l'établissement prend la forme d'un oral dont la durée est de 15 minutes maximum* ».

L'équipe pédagogie définit les modalités, sous l'autorité du chef d'établissement, dans le cadre de l'emploi du temps des élèves. L'entretien est mené par deux enseignants comportant au moins celui d'éducation socio-culturelle ou d'histoire et géographie.

« Ces modalités dépendent des démarches pédagogiques adoptées par les enseignants. L'entretien oral peut
- concerner un ou plusieurs élèves
- porter sur tout objet d'étude abordé durant l'année par exemple un ou plusieurs oeuvre d'art du patrimoine national ou mondial, le travail d'un artiste dont l'œuvre fait partie du patrimoine national ou mondial, un mouvement artistique, un élément du patrimoine local, une manifestation artistique ou culturelle, etc.) »
- s'appuyer sur un ou plusieurs documents proposé par les examinateurs ou bien sur une réalisation personnelle ou collective effectuée en classe dans le cadre de l'enseignement d'éducation socioculturelle (dossier, DVD, dessins, schémas, exposition, création…).

L'évaluation donne lieu à une note sur 20 affectée du coefficient 2. Ces points sont pris en compte dans l'attribution du diplôme et d'une mention selon le décompte des points précisés dans l'article 4 sus mentionné dans l'annexe 1.

Des outils sont proposés sur le site eduscol du ministère de l'éducation nationale.

Attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun au palier 3

M, Mlle (nom et prénom)
né(e) le

Attestations scolaires de sécurité routière niveaux 1 et 2

L'ASSR 1 est ❑ **délivrée le** ❑ **non délivrée**
L'ASSR 2 est ❑ **délivrée le** ❑ **non délivrée**

Prévention et secours civiques de niveau 1

Le PSC1 est ❑ **certifié le** ❑ **non certifié**

La maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences

- ❑ est attestée
- ❑ n'est pas attestée (..... *compétences sur 7 sont maîtrisées*)

Scolarisé(e) à
(*Cachet de l'établissement*)

Date
Le chef d'établissement
(Signature et cachet)

Vu et pris connaissance

le.....
Les représentants légaux
(*Signature*)

Compétence 1 - La maîtrise de la langue française

LIRE ☐ oui ☐ non

Lire à haute voix, de façon expressive, un texte en prose ou en vers
Analyser les éléments grammaticaux d'une phrase afin d'en éclairer le sens
Dégager l'idée essentielle d'un texte lu ou entendu
Manifester sa compréhension de textes variés, qu'ils soient documentaires ou littéraires
Comprendre un énoncé, une consigne
Lire des œuvres littéraires intégrales, notamment classiques, et rendre compte de sa lecture

ECRIRE ☐ oui ☐ non

Copier un texte sans erreur
Ecrire lisiblement et correctement un texte spontanément ou sous la dictée
Répondre à une question par une phrase complète
Rédiger un texte bref, cohérent, construit en paragraphes, correctement ponctué, en respectant des consignes imposées : récit, description, explication, texte argumentatif, compte rendu, écrits courants (lettres…)
Utiliser les principales règles d'orthographe lexicale et grammaticale
Adapter le propos au destinataire et à l'effet recherché
Résumer un texte

S'EXPRIMER À L'ORAL ☐ oui ☐ non

Prendre la parole en public
Adapter sa prise de parole (attitude et niveau de langue) à la situation de communication (lieu, destinataire, effet recherché)
Prendre part à un dialogue, un débat : prendre en compte les propos d'autrui, faire valoir son propre point de vue
Reformuler un texte ou des propos lus ou prononcés par un tiers
Rendre compte d'un travail individuel ou collectif (exposés, expériences, démonstrations…)
Dire de mémoire des textes patrimoniaux (textes littéraires, citations célèbres)

UTILISER DES OUTILS ☐ oui ☐ non

Utiliser des dictionnaires, imprimés ou numériques, des ouvrages de grammaire ou des logiciels de correction orthographique

La compétence 1 est validée ☐ oui ☐ non

Compétence 2 - La pratique d'une langue vivante étrangère (niveau A2)

Le niveau requis au palier 3 pour la pratique d'une langue vivante étrangère est celui du niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

RÉAGIR ET DIALOGUER ☐ oui ☐ non

Etablir un contact social
Dialoguer sur des sujets familiers
Demander et donner des informations
Réagir à des propositions.

ECOUTER ET COMPRENDRE ☐ oui ☐ non

Comprendre un message oral pour réaliser une tâche.
Comprendre les points essentiels d'un message oral (conversation, information, récit, exposé).

PARLER EN CONTINU ☐ oui ☐ non

Reproduire un modèle oral.
Décrire, raconter, expliquer.
Présenter un projet et lire à haute voix.

LIRE ☐ oui ☐ non

Comprendre le sens général de documents écrits
Savoir repérer des informations dans un texte.

ECRIRE ☐ oui ☐ non

Copier, écrire sous la dictée
Renseigner un questionnaire
Ecrire un message simple
Rendre compte de faits
Ecrire un court récit, une description

La maîtrise du niveau A2 est validée en _____ *(préciser la langue vivante)* ☐ oui ☐ non

Compétence 3 - Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique

PRATIQUER UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE, RÉSOUDRE DES PROBLÈMES ☐ oui ☐ non

Savoir mobiliser ses connaissances et ses compétences et conduire des raisonnements pour résoudre des problèmes et pratiquer une démarche scientifique ou technologique c'est

- Rechercher, extraire et organiser l'information utile,
- Réaliser, manipuler, mesurer, calculer, appliquer des consignes,
- Raisonner, argumenter, pratiquer une démarche expérimentale ou technologique, démontrer,
- Présenter la démarche suivie, les résultats obtenus, communiquer à l'aide d'un langage adapté

dans les champs suivants :

SAVOIR UTILISER DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES MATHÉMATIQUES ☐ oui ☐ non

Organisation et gestion de données : reconnaître des situations de proportionnalité, utiliser des pourcentages, des tableaux, des graphiques. Exploiter des données statistiques et aborder des situations simples de probabilité
Nombres et calculs : connaître et utiliser les nombres entiers, décimaux et fractionnaires. Mener à bien un calcul mental, à la main, à la calculatrice, avec un ordinateur
Géométrie : connaître et représenter des figures géométriques et des objets de l'espace. Utiliser leurs propriétés
Grandeurs et mesure : réaliser des mesures (longueurs, durées, …), calculer des valeurs (volumes, vitesse, …) en utilisant différentes unités

SAVOIR UTILISER DES CONNAISSANCES DANS DIVERS DOMAINES SCIENTIFIQUES ☐ oui ☐ non

L'univers et la terre : organisation de l'univers ; structure et évolution au cours des temps géologiques de la Terre, phénomènes physiques
La matière : principales caractéristiques, états et transformations ; propriétés physiques et chimiques de la matière et des matériaux ; comportement électrique, interactions avec la lumière
Le vivant : unité d'organisation et diversité ; fonctionnement des organismes vivants, évolution des espèces, organisation et fonctionnement du corps humain
L'énergie : différentes formes d'énergie, notamment l'énergie électrique, et transformations d'une forme à une autre
Les objets techniques : analyse, conception et réalisation ; fonctionnement et conditions d'utilisation

MOBILISER SES CONNAISSANCES POUR COMPRENDRE DES QUESTIONS LIÉES À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ☐ oui ☐ non

La compétence 3 est validée ☐ oui ☐ non

Compétence 4 - La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (B2i)

DOMAINE 1 – S'APPROPRIER UN ENVIRONNEMENT INFORMATIQUE DE TRAVAIL ☐ oui ☐ non

Un environnement informatique permet d'acquérir, stocker, traiter des données codées pour produire des résultats.
Les environnements informatiques peuvent communiquer entre eux et en particulier en réseau.
Utiliser, gérer des espaces de stockage à disposition - Utiliser les périphériques à disposition - Utiliser les logiciels et les services à disposition.

DOMAINE 2 - ADOPTER UNE ATTITUDE RESPONSABLE ☐ oui ☐ non

Des lois et des règlements régissent l'usage des TIC.
Connaître et respecter les règles élémentaires du droit relatif à sa pratique - Protéger sa personne et ses données - Faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement - Participer à des travaux collaboratifs en connaissant les enjeux et en respectant les règles.

DOMAINE 3 - CRÉER, PRODUIRE, TRAITER, EXPLOITER DES DONNÉES ☐ oui ☐ non

L'adéquation entre la nature des données et le type de logiciel détermine la pertinence du résultat des traitements.
Saisir et mettre en page un texte - Traiter une image, un son ou une vidéo - Organiser la composition du document, prévoir sa présentation en fonction de sa destination - Différencier une situation simulée ou modélisée d'une situation réelle.

DOMAINE 4 - S'INFORMER, SE DOCUMENTER ☐ oui ☐ non

Les outils de recherche utilisent des critères de classement et de sélection de l'information.
Consulter des bases de données documentaires en mode simple (plein texte) - Identifier, trier et évaluer des ressources - Chercher et sélectionner l'information demandée.

DOMAINE 5 : COMMUNIQUER, ÉCHANGER ☐ oui ☐ non

Il existe des outils de communication permettant des échanges en mode direct ou en mode différé.
Ecrire, envoyer, diffuser, publier - Recevoir un commentaire, un message y compris avec pièces jointes - Exploiter les spécificités des différentes situations de communication en temps réel ou différé.

La maîtrise du B2I est validée ☐ oui ☐ non

Compétence 5 - La culture humaniste

AVOIR DES REPÈRES GÉOGRAPHIQUES ☐ oui ☐ non

Situer et connaître les grands ensembles physiques et humains, les grands types d'aménagements, les principales caractéristiques de la France et de l'Union européenne

AVOIR DES REPÈRES HISTORIQUES ☐ oui ☐ non

Situer et connaître les différentes périodes de l'histoire de l'humanité
Situer et connaître les grands traits de l'histoire de la France et de la construction européenne

AVOIR DES REPÈRES LITTÉRAIRES ☐ oui ☐ non

Lire des œuvres majeures issues de la culture française et européenne
Les situer dans l'histoire littéraire et culturelle

AVOIR DES REPÈRES EN HISTOIRE DES ARTS ET PRATIQUER LES ARTS ☐ oui ☐ non

Connaître des références essentielles de l'histoire des arts
Situer les œuvres dans leur contexte historique et culturel
Pratiquer diverses formes d'expression à visée artistique

LIRE ET UTILISER DIFFÉRENTS LANGAGES ☐ oui ☐ non

Images – Cartes – Croquis – Textes - Graphiques

AVOIR DES OUTILS POUR COMPRENDRE L'UNITÉ ET LA COMPLEXITÉ DU MONDE ☐ oui ☐ non

Identifier la diversité des civilisations, des sociétés, des religions
Identifier les enjeux du développement durable
Avoir des éléments de culture politique et économique
Utiliser ses connaissances pour donner du sens à l'actualité

La compétence 5 est validée ☐ oui ☐ non

Compétence 6 - Les compétences sociales et civiques

CONNAÎTRE LES PRINCIPES ET FONDEMENTS DE LA VIE CIVIQUE ET SOCIALE ☐ oui ☐ non

Il s'agit de connaître :
- Les principaux droits de l'homme et du citoyen
- Les valeurs, les symboles, les institutions de la République
- Les règles fondamentales de la démocratie et de la justice
- Les grandes institutions de l'Union européenne et le rôle des grands organismes internationaux
- Le rôle de la défense nationale
- Le fonctionnement et le rôle de différents médias

AVOIR UN COMPORTEMENT RESPONSABLE ☐ oui ☐ non

Connaître et respecter les règles de la vie collective
Comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences
Connaître des comportements favorables à sa santé et sa sécurité
Connaître quelques notions juridiques de base
Savoir utiliser quelques notions économiques et budgétaires de base

La compétence 6 est validée ☐ oui ☐ non

Compétence 7 - L'autonomie et l'initiative

DÉCOUVRIR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS ☐ oui ☐ non

Envisager son orientation de façon éclairée
Se familiariser avec l'environnement économique, les entreprises, les métiers
Connaître les systèmes d'éducation, de formation et de certification

ETRE CAPABLE DE MOBILISER SES RESSOURCES INTELLECTUELLES ET PHYSIQUES DANS DIVERSES SITUATIONS ☐ oui ☐ non

Etre autonome dans son travail : savoir l'organiser, le planifier, l'anticiper, rechercher et sélectionner des informations utiles
Connaître son potentiel, savoir s'auto évaluer
Savoir nager
Avoir une bonne maîtrise de son corps

FAIRE PREUVE D'INITIATIVE ☐ OUI ☐ NON

S'impliquer dans un projet individuel ou collectif
Savoir travailler en équipe
Manifester curiosité, créativité, motivation, à travers des activités conduites ou reconnues par l'établissement
Savoir prendre des initiatives et des décisions

La compétence 7 est validée ☐ oui ☐ non